

GAZETTE DU JOUR.

FRANÇAIS, de grands évènemens se préparent; je suis en Vedette : cour et que je vois, tout ce que j'entends, sur le champ, je vous en instruis; ce que vous découvrirez, ce que vous apprendrez, faites-le moi savoir, je le publie sur l'heure.

Du Vendredi 10 Mai 1793.

Nouvelles et RANGERES.

De St.-Marc. — Isle St.-Domingue, 10 mars.

as qui malgre la sure didu, pasillon sons

me un corsum anglais de vingt

s. ec

der la ceu a ment

s les rienettre sussures

gére la

raule

nnés imis

'étar

xcé-

ity.

nent

non

les

one

ars,

tes,

oi,

gré

ors

été

es,

ous rre

15-

res

ont

oir

tes

r.t.

Les chefs du parti royaliste, et ceux de l'ancienne faction de 85, autrement l'assemblée de Saint-Marc, se sont réunis pour exterminer les ciroyens de couleur; trente habitations, appartenant à ces malheureux, ont été incendiées par des esclaves, à qui les blancs avoient mis les torches à la main; mais ceux-ci ont été cruellement punis de leur scélératesse; les esclaves n'écoutant plus ceux qui leur donnoient l'impulsion, ont tout dévasté; et la riche plaine du cul-de-sac n'est plus qu'un monceau de cendres ».

De Génes, le 23 avril. — On mande de Nice que le général Biron a envoyé à Toulon une quantité considérable de canons, et s'est ensuire porté à Sospello. Il y a aux environs de Saorgio, une armée autrichienne et sarde, aux ordres du général Dévins, forte, dit-on, de 22,000 hommes. La flotte d'Espagne, commandée par le lieutenant-général Don Bora, qui avoit eu ordre de sortir de Carrhagène des le 12, a été retenue par le mauvais toms, mais elle est actuellement en mer. Les uns di-

sent qu'elle ira devant Toulon, d'autres, qu'elle doit combattre la flotte française.

De Cologne le 24 avril- — On écrit des Pays-bas que les Anglais, dèjà arrivés à Courtrai, ont le projet de marcher le long de Dunes pour aller attaquer Dunkerque par terre, tandis que leurs vaisseaux bloqueront le port, et longeront les côtes, pour protéger la marche des troupes.

De la Haye, le 15 avril. — La pêche étant une des branches les plus essentielles du conrmerce hollandois, il étoit à craindre, dans la guerre actuelle, qu'elle ne souffrit prodigieusement: voici une résolution prise à cet égard.

Extrait du registre des résolutions des états-généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas, du vendredi 5 avril.

« Oui le rapport de MM. Welderen et autres députés de L. H. P. pour les affaires maritimes, lesquels en conformité de la résolution commissoriale de L. H. P. du 2 de ce mois, ont examiné la requête de tous les intéressés à la pêche dans la mer du Nord et sur les côtes d'Itlande, demeurant dans les provinces de Hollande et Zélande, et demandant pour raisons

alléguées dans ladite requête, « qu'il plaise à L. H. P. de donner des ordres nécessaires, à l'effet de prévenir que les vaisseaux de guerre ou antres bâtimens armés de l'état n'inquiètent et ne saisissent point de vaisseaux pêcheurs, pinques ou autres navires de pêche français, tant que les vaisseaux de guerre français, armateurs ou autres, laisseront librement naviguer, pendant la guerre actuelle, les hourques et bâtimens hollandois et zélandois, destinés à la pêche. « Et requis à cet égard les considérations et l'avis des députés présens des différens collèges d'amiranté de ce pays : sur ce délibéré, a été trouvé bon et arrêté « d'accorder par la présente la susdite demande et de déclarer en conséquence que L. H. P., dans l'attente que le peu de pécheurs de la république qui ont déjà été pris, seront immédiatement relachés avec leurs bâtimens, sont disposés à ne point faire inquiéter les pêcheries de France, tant que celles de la république jouiront réciproquement de la liberté. — Que S. A. sera requise, comme elle l'est par les présentes, d'ordonner à tous les commandans de vaisseaux de guerre on d'armateurs, de ne point molester, attaquer ni saisir. en pleine mer les habitans pêcheurs français, qui seroient uniquement occupés à la pêche, et conséquentment non armés, mais de les laisser naviguer en pleine liberté, sanf de les visiter avec ménagement en cas de soupçon; le tout tant que les pêcheries de ce pays ne seront pas molestées par les corsaires français : bien entendu néanmonts que les dits bât mens, pour autant qu'ils se trouvassent armés, ou bien qu'ils fussent surpris sur les côtes de ce pays, soit dans la vue de les reconnoître, soit à d'autres fins, pourront être saisis et emmenés, comme de bounes prises, par les vaisseaux de guerre et armareurs de l'étar ».

Sera la présente résolution de L. H. P., imprimée et communiquée, avec un nombre suffisant d'exemplaires, dans les langues hollandaise et française, aux dis suppliants, pour en être par eux distribué un exemplaire à chaque patron desdits navires pêcheurs, à l'effer den pouvoir faire usage lots de la rensontre des corsaites ennemis; étant enjoint de plus aux suppliants, e que si, non-obstant les présentes, ou venoit à prendre un ou plusieurs de leurs mavires, ils aient à en donner d'abord connois-

sance à leurs Hautes-Poissances, afin de mettre ordre à la révocation de ladite disposition favorable de L. H. P., au lord Auckland, ambassadeur extraordinaire de S. M. Britannique, pour son information.

FRANCE.

De Saint Jean-de-Luz, le 30 avril. « J'ai l'honneur de vous rendre compte de l'arrivée en ce port le 28 de ce mois du navire la Providence de Gênes, capitaine Ambroise Briasco, venant de Cadix, et chargé de 101 passagers français de différentes professions lesquels après avoir éprouvé diverses avanies injustes de la part du gouvernement espagnol et de cette nation, tant dans leurs biens que dans leurs personnes, ont été embarqués par ordre du souverain sur ce navire, pour être transportés en France; que ce navire, dans sa route pour Bayonne, sa destination, le 20 mars dernier, fut rencontré par un corsaire anglais de vingt canons qui malgré la sûreté du pavillon sous lequel il naviguoit, et la présentation de ses papiers, revêtus de la plus grande régle, subit de la part des officiers et de plusieurs matelots de ces corsaires, une visite et un pillage même sur leurs personnes, semblables à la conduite d'un Forban. La plus grande partie de ces passagers ont perdu dans cette funeste rencontre, leurs meilleurs effets; les pirates ne donnant pas même le tems aux propriétaires d'ouvrir leurs malles, enlevèrent les serrures, afin d'assouvir avec plus de précipitation, leur rage et leur fureur, de manière que par une suite d'une première barbarie de la part des Espagnols, ils ont perdu par la piraterie des Anglais, tout ce qui leur restoit de leur fortune.

D'Uzès, le 16 avril. Les environs de cette ville sont toujours dévotés par le fanatisme. Les sebés (dénomination des habitants fanatisés) ont conçu de grandes espérances depuis la trahion de Dumourier; ils disent hautement: quicon couvo, chut, chut, chut, Un prêtre déguisé parcourt la contrée pendant le tems pascal, il a une boîte pleine d'hosties; il se dit médecin: on l'appelle comme pour Je consulter, et il administre un remède fanatico spirituel. On le croit d'Arles: le 15 de ce mois ce prêtre étoit à Rivière; il avoit déjà visité les paroisses d'Oson

ide Boisson, d'Ailendes et de Saint-Ambroix; il doit passer par Saint-Jean-des-Annels pour se rendre à Barjac, Saint-Sauveur, Saint-André, Bannes, Jalès.

mettre

favo-

mbas-

, pour

" Jai

rrivée

rice la

lasco,

sagers

après

de la

te na=

s per-

sou-

és en

pour

rnier,

vingt

sous

le ses

subit

telots

oillage

à la

partie

ineste

tes ne

taires

ures,

leur

une

t des

des leur

e ville

sebés

conçu

Du-

uvo,

court

une

dmi-

croit à Ri-

son

De Toulon, le Ier mai.— Le convoi patti de Marseille, et destiné pour les échelles du Levant est sorti le 29 de ce port, et a fait voile pour sa destination sous l'escorte des vaisseaux de la République. Voici l'ordre de la marche. Le Rossignol, précèdoit le convoi d'environ une lieue et formoit une espèce d'avant-gar le. En tête du convoi éroit le Daquesne de 74 canons. A Babord, la frégate, la Sardine. A Stribord, la frégate, la Sybille. Enfin à l'Arrière, la Sensible de 40 canons. C'est dans l'enceinte formée par ces 4 navires, que marchent les bâtimens de commerce.

De Saint-Mato, Te 2 Mai. - Le capiraine du navire américain, le Hope, a rapporte qu'il avoit rencontré sept vaisseaux de ligne anglais, dont deux à trois ponts, et les cinq autres de 74 canons, avec trente vaisseaux sorrant de Plimouth; il a été visité par un de ces vaisseaux à bord duquel il a dîné : Les Anglais ont respecté le pavillon américain, en laissant le navire chargé de farine et de riz pour le Havre se rendre à sa destination. le capitaine du vaisseau a dit que cette escadte se rendoit à Lisbonne; les gens de l'équipage disoient au-contraire qu'ils alloient à Gibraltat. L'en croit bien qu'ils n'ont pas voulu s'ouvrir à ce capitaine, montant un navire qui faisoit voile pour la France. L'on craint que ces batimens marchands ne soient des navires de transport, portant des troupes de l'argent et des munitions de guerre et de bouche aux rébelles de Brétagne.

D'Amboise, le 4 Mai.—Les révoltés marchent en force sur Tours et ménacent cette ville; ils ont publié une proclamation par laquelle ils condamnent à mort ceux qui, requis ne marcheront pas pour défendre leur cause.

Lettre des administrateurs du departement d'Indre et Loire, aux 48 sections de Paris.

Citoyens, frères et amis, nos braves frères de Paris nous ont les premiers montré le signal de la liberté, il leur est encore réservé la gloire de combattre et de vaincre pour elle. Liés avec vous depuis 1789 par les liens les plus sacrés, ceux de la fraternité, nous étions sûts qu'à la première nouvelle du danger que courrent les départemens de Maine et Loire et de la Vienne, ainsi que le nôtre, Paris, le berceau de la liberté pour laquelle nons avons tous juré de montir plutôt que de céder, Paris feroit un nouvel effort pour nous procurer des secours prompts. Giaces vous soient rendues, frères et amis, nous s vons le zèle avec lequel vos concitoyens paroissent disposés à venir nous secourir; soyez auprès d'eux l'interprète fidêle de nos justes sentimens de reconnoissance.

Chique jour, chaque heure notre danger devient plus pressant; nos citoyens sont excédés des fatigues de la campagne qu'ils viennent de faire; nous sommes accablés; arrivez, frères et amis, le salut de la république l'exige; les maux dont elle est ménacée sont incalculables si les brigands font de nouveaux progrès, et pénètrent sur le reritoire de notre département dont ils me sont plus éloignés que de huit lienes. Nos armées, dans leur état actuel, ne peuvent tener long-temps; aux armes, citoyens, aux armes. La république sera sauvée. Nous attendons tout de votre civisme, de votre fraternité et du conrage de nos braves frères de Paris.

Tours, le 6 Mai 1793, l'an deux de la république Les administrateurs du département d'Indre et Loire.

Signé Texier-Olivier, président ; Chalmel, secrétaire-géneral.

Convention Nationale. (Présidence du citoyen Boyer-Fonfrède)

Suite de la seance du mercredi 8 Mai.

Sergent, au nom des inspecteurs de la salle annonce à l'assemblée qu'elle tiendra sa séance vendredi prochain aux Tuileries.

Le ministre de la marine écrit que le navire Génois, la Providence, arrivé à Bayonne le 28 avril, et portant 101 Français chassés d'Espagne, a été rencontré dans sa route par un corsaire anglais de 20 tanons, qui a pillé le numéraire et les hardes qu'il rensermoit, la seule ressource de ces malheureux proscrits.

Une députation très-considérable de la section des Lonibards vient réclamer l'élargissement d'un

citoyen de cette section; chacun se rend individuellement caution pour lui. La discussion s'eugage nour savoir si on le rendra ou non. Elle est interrompue par une lettre datée de Bayonne du 2 au comite du salut public, qui annonce que le camp de Sar près Bayonne est tombé au pouvoir des ennemis par la trahison d'un chef des Miquelets, qui, au moment qu'il embrassoit le commandant espagnol, a été tué par un Français. Le camp de Sar a été pillé et les tentes brûlées, mais on a forcé les Espagnols à la retraite.

Verguiaud parle sur la constitution, et présente plusieurs questions preliminaires à décider.

On décrète que les armes, les munitions et les volontaires seront conduits en poste pour aller à la Vendée. Les relais sont prêts.

Séance du Jeudi 9 mai.

Fécamp, cet agent d'Egalité, mis en état d'arrestation, a trouvé le moyen de s'échapper.

Une lettre du général Lamorlière, datée du six, anuonce un avantage de poste; on s'attend à une action générale.

Une lettre du département de l'Hérault annonce que les côtes de Barbarie, et notamment Alger, eprouvent en ce moment une contagion pastilentielle. On ordonne que les officiers conservateurs de la santé de marseille, continueront l'administration qui leur est confiée depuis 1720.

Les inspecte its de la salle en annonçant que demain la convention dendroit ses séances aux l'ulleries, ont dit qu'ils avoient réservés deux ou trois cents places pour les habitans des départemens qui resident ours ce moment à Paris; c'est une atteinte à l'égalité, et on est passé à l'ordre du jout.

On fair un rapporr sur les moyens de diminuer la masse des assignats deux projets ont été présentés, celui de Mallatmé a en la préférence et a été adopté. On remet un million au ministre de l'intérieur pour conduire en poste tous les volontaires qui partiront contre les revoltés. Orléans a envoyé des forces au secours de Tours et de Poiriers qui sont menacés. On met tous les départemens voisins des pays revoltés, à la réquisition des généraux, et Limoges a pris des mesures très courageuses pour venir au secours de Poiriers.

On décrète le renouvellement de tous les co-

mités.

On autorise toutes les municipalités à se transporter chez les directeurs des postes pour examiner s'il y a des lettres chargées ou non chargées à l'adresse des émigrés.

Les commissaires dresseront procès-verbal du nombre de ces lettres et des noms des personnes émigrées, ils en donneront décharge aux directeurs au bas d'un double du procès-verbal qu'ils lui délivreront sur-le-champ.

Il sera de suite procédé en l'hôtel commun à l'ouverture de toutes les lettres en présence du conseil-général de la commune, et il en sera dressé procès-verbal, ainsi que de ce qu'elles pourroient contenir de relatif au salut de la république et des objets des valeurs réelles qu'elles pourroient contenir.

Les objets de téelle valeur en assignats, seront aussi-tôt versés entre les mains du receveur de la régie des domaines de la république, le plus voisin du bureau, l'equel sera tenu d'en donner la reconnoissance au bas du procès verbal.

Les effets à ordre et tous autres actes et tures de propriétés mobiliaires ou immobiliaires seront déposés aux archives du district, avec l'expédition double de tous les procès-verbaux et reçus,

L'un des doubles demeurera aux archives, et l'autre sera envoyé par l'administrateur du district su département.

Les effets à ordres ou autres actes portant sommes au profit des petsonnes émigrées, seront acquittés à la diligence des nouveaux syndics de districts, etc.

On fourcr t a Paris au bureau de ce journal boulevard de la porte Saint-Martin, à celle Saint-Denis N°. ; ...
Le prix de l'abornement de ce papier nouvelle, le moins cher de tous est de 28 livres 10 fols pour l'année V liv. pour fix mois 7 livres 10 fols pour trois mois et pour deux mois en envoyant un affignat de cont fols.